

# La feuille de chou

Journal gratuit à l'attention des habitants et des amoureux de Sainte-Aulde et de ses hameaux  
(Les Davids, Caumont, Chamoust, Moitiébard, Pisseloup, La Bordette et La Porte Ferrée).



## Soyons vigilants pour les enfants !

Les brouillards de la fin de l'hiver ont failli provoquer de graves accidents à la sortie devant l'école. La commune a monté un dossier complet (plus de 80 000 €) pour la sécurisation complète de tout le secteur, mais elle attend l'accord du département et ses 50 % de subvention. Il ne prendra sa décision qu'en juin. Aucun espoir d'obtenir la notification officielle d'accord avant la rentrée.

En attendant, **redoublons de vigilance, pour dégager rapidement les abords après la sortie, pour empêcher les enfants d'utiliser la rue comme espace de jeux, ralentissons ABSOLUMENT la vitesse et garons nos voitures sur les parkings prévus à cet effet.**

## SOMMAIRE

- **La commune dépose deux recours.... p. 2**
- **La voirie au jour le jour.... p. 3**
- **Le budget 2012 .... p. 4**
- **Plan local d'urbanisme.... p. 6**
- **Eco-conseils.... p. 7**
- **L'agenda..... p. 8**

**On recherche des bénévoles pour la fête de Sainte-Aulde !**

## Le mot du maire



Le budget 2012 est voté. Une nouvelle fois, grâce à une gestion rigoureuse, soucieuse des priorités communales et en ne dépensant que l'argent que nous possédons, les impôts n'ont pas été augmentés et la santé financière de la commune est bonne.

Outre les frais de fonctionnement courant, dont l'école, le grand projet pour cette année porte sur la sécurisation de la sortie de l'école et du carrefour, ainsi que sur la réfection de la rue de Chamoust qui monte à la D 603. De plus, il faut renouveler le matériel, comme notre épaveuse vieille de 17 ans, prévoir des réfections de voirie, ou encore les frais d'étude pour notre prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU), etc.

Vous en trouverez le détail en page 4.

Gérard GEIST



## **QUOI DE NEUF AU CONSEIL MUNICIPAL ?**

**Lors de sa séance du 27 janvier 2012,** le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- engager les études pour la création d'une réserve incendie à Chamoust ;
- déposer les dossiers de subventions pour l'installation de 3 bornes/bouches à incendie rue des Grands Prés et rue des Vernets ;
- faire participer financièrement des administrés au busage au droit de leur propriété, rue des Grands Prés ;
- adhérer au service « pôle carrière » proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale ;
- créer un poste d'assistante maternelle (ATSEM) en vue du remplacement de Josette Boudot, à la retraite le 31 mars 2012 ;
- participer à la scolarisation d'un enfant saintaldais en éducation spécialisée à La Ferté-sous-Jouarre ;
- régulariser la situation au regard du patrimoine communal des sentes récemment vendues ;
- prévoir éventuellement des dépenses en investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % de l'investissement 2011.

**Lors de sa séance du 23 février 2012,** le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- prescrire les conditions d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) et d'en fixer les objectifs ;
- surseoir à sa décision de signer avec la CCPF une convention dans le cadre du marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voirie communale ;
- surseoir à sa décision de mettre gracieusement à la disposition de la CCPF des terrains hébergeant des postes de refoulement « eaux usées ».

**Lors de sa séance du 30 mars 2012,** le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- voter le compte administratif 2011 ;
- voter le compte de gestion 2011 ;
- affecter les résultats 2011 sur l'exercice 2012 ;
- voter les 4 taxes ;
- voter le budget 2012 ;
- attribuer les subventions 2012 aux associations.

## **LA COMMUNE DÉPOSE DEUX RECOURS GRACIEUX AUPRÈS DU PRÉFET ET DU MINISTRE**

### **Le rappel des faits**

Depuis la rupture du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Chamigny, les deux écoles vivent de façon autonome. Chacun se souvient de l'urgence dans laquelle la nouvelle école a dû être réalisée, avec à la clé, la création d'une garderie périscolaire le matin et le soir, ainsi que le renforcement du service de cantine. On se souvient aussi que, lors de la rentrée scolaire 2009, de nombreux parents saintaldais avaient préféré inscrire leurs enfants (21 au total) à l'école de Chamigny.

En septembre 2010, la commune de Chamigny réclama à Sainte-Aulde 20 358,87 € (969,47 € par enfant x 21) au titre du remboursement des frais de scolarité des élèves saintaldais scolarisés en 2009/10 à l'école de Chamigny.

Le conseil municipal rejeta à l'unanimité cette demande en sa séance du 25 octobre 2010 et en informa le Préfet et l'inspecteur d'académie.

En octobre 2011, Chamigny produisit une deuxième demande, au titre de l'année 2010/11 en réclamant 14 431,20 € (901,95 € x 16 enfants).

Le 15 novembre 2011, le conseil départemental de l'Education nationale donna son avis : partager le montant. Autrement dit, 12 enfants seraient pris en charge par Sainte-Aulde pour 11 633,64 € et les 9 restants par Chamigny.

Le 18 novembre 2011, le préfet, se rangeant à cet avis, impose par arrêté, le paiement à la commune de Sainte-Aulde.

### **Pourquoi engager un recours gracieux ?**

Une décision administrative peut être révisée et, pour ce faire, il faut saisir la justice.

En sa séance du 28 novembre 2011, le conseil municipal de Sainte-Aulde a réaffirmé son opposition totale à une telle décision.

Les raisons en sont simples :

- au regard de la loi, une commune doit disposer d'un service de cantine et de garderie périscolaire pour être en droit de conserver sur son territoire les enfants qui y résident. C'est le cas à Sainte-Aulde depuis 2009.

- les enfants qui ont été inscrits à Chamigny en 2009 l'ont été sur la seule volonté de leurs parents, alors que l'école de Sainte-Aulde avait toute la capacité de les accueillir.

Dans ces conditions, pourquoi le contribuable saintaldais devrait-il assumer des charges externes qui relèvent de choix personnels et qui, en outre, s'ajouteraient à celles que la commune supporte déjà pour son école ?

De plus, comment comprendre qu'un partage des coûts ait été décidé ? Comment peut-on avoir en partie raison ? C'est reconnaître avoir raison !

Le conseil municipal et la commune sont déterminés à aller aussi loin qu'il faudra pour faire entendre la légitimité de sa position et peut-être faire évoluer le cadre légal de cette délicate question de la prise en charge des frais scolaires de fonctionnement. C'est ainsi qu'ont été déposés en janvier dernier, un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur, avec copie à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale. À suivre donc...



## VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

EN QUELQUES MOIS, LA VOIRIE AU JOUR LE JOUR (à suivre...)

### PLUSIEURS TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES CANTONNIERS



Carrelage de l'évier de la salle Stoll.



Réfection du plancher du grenier de l'école.



Peinture des bornes à incendie.



Assise stabilisée des bornes à verre de Caumont.



Peinture de l'abri-bus de Caumont.



De l'enrobé à l'entrée des domiciles.



Réparation du banc cassé en contrebas de l'école.



Entourage des arbres plantés à l'inauguration de l'école.



Réfection du pilier de la salle Stoll.

### EAUX PLUVIALES CANALISÉES RUE DU BOURG

Chacun s'en est rendu compte, juste avant le croisement entre les rues du bourg et de l'église, les fortes pluies laissent place à des nappes d'eau dangereuses pour la circulation. Après de nombreuses études (DDT, entreprises, cabinet d'études), il s'est avéré que le percement et la pose de canalisations sous la chaussée en profondeur serait trop onéreuse. Une autre solution a été testée qui consiste en la création d'un fossé drainant le long de la voirie. Sur une longueur de 25 m, un tuyau perforé en pvc drainant sur géotextile non tissé, a été placé dans le fossé. Les agents techniques ont réalisé l'avaloir et le regard en béton. Mieux qu'un fossé dangereux, les eaux devraient s'écouler naturellement en profondeur. Coût : 3 336 € HT. Réalisé par l'entreprise TPS BOURGEADE.



## Nos finances en 2012

En sa séance du 30 mars dernier, le conseil municipal a adopté le budget. Une fois de plus sans augmentation de la part communale, et ce, depuis plus de 13 ans. Rigueur absolue, demande de subventions tous azimuts, quitte à devoir parfois repousser les calendriers, restriction des dépenses, blocage de l'endettement communal, tels sont les maîtres mots de la gestion municipale.

<b>PRINCIPALES RECETTES</b>	<b>2011</b>	<b>Prévisions 2012</b>
Taxes foncières et d'habitation	274 322	278 121
Droits de mutation (lors des ventes immobilières)	39 374	30 000**
Excédent 2010	66 196	-
Excédent 2011	78 846	-
Buvette fête communale et brocante	7 032	5 000**
Location salle polyvalente	3 623	1 260**
Dons via Fondation patrimoine (vitraux)	4 304	(en attente)
Repas de cantine scolaire	18 593	19 000
Dotations de l'État	146 715	126 143
Dotations du Département	30 517*	5 297
Dotations de la Région	4 360*	-
Remboursement de TVA	100 172*	10 000

### Budget 2012

**920 767 €**

### Investissement

(dépenses et recettes)

**573 155 €**

### Fonctionnement

(dépenses et recettes)

**347 612 €**

soldes du contrat rural (école) - \*\*Évaluations volontairement et prudemment en deçà de 2011.

**Les recettes augmentent peu, malgré l'augmentation des bases locatives des résidences. Comme chaque année, les projets seront hiérarchisés en fonction des urgences et des potentialités d'obtention de subventions de la part de nos partenaires. Selon une règle simple : on ne dépense que l'argent que l'on a !**

<b>PRINCIPALES DÉPENSES</b>	<b>2011</b>	<b>Prévisions 2012</b>
Voirie : bâtiments, travaux, entretiens, achats matériaux et outils	123 536	66 800
Contrat triennal (sécurisation sortie école et rue de Chamoust)	5 317	105 000
Dettes communales (intérêts et capital)	56 586	51 438
Fonctionnement : mairie, école, assurances, fournitures, impressions, fêtes et cérémonies, maintenances, poste, téléphone,	72 592	73 210
Masse salariale (personnel et indemnités élus)	219 696	223 778
Repas de cantine scolaire	15 541	16 500
Fuel et carburant (matériels et voiture)	4 464	5 300
Edf (dont éclairage public), gaz et eau	13 706	13 700
Plan local d'urbanisme	4 186	24 000
Subvention au CCAS	4 000	4 000
Dépenses imprévues et réserves	65 000	42 000

Au-delà des nécessaires frais de fonctionnement, les dépenses 2012 seront consacrées à la voirie. C'est ainsi qu'une nouvelle épareuse devra remplacer celle qui sert depuis 17 ans (10 000 € TTC), que le budget de la 1<sup>ère</sup> tranche du contrat triennal que nous espérons obtenir cette année, est bloqué (105 000 €) pour la sécurisation de la sortie de l'école et la rue de Chamoust... Enfin, pour une compréhension totale du budget global communal, il convient de déduire 141 040 € qui avaient été versés par Prologis et qui ont dû lui être remboursés à la suite de l'annulation du permis de construire par la justice.



## « LES AMIS DE SAINTE-AULDE » LE BUREAU RECONDUIT

Dimanche 26 février dernier, se tenait l'assemblée générale des Amis de Sainte-Aulde qui a réuni 50 personnes. Le Bureau a été reconduit :

Présidente : Nicole MAGUERESSE

Vice-président : Bernard ROLLIN

Trésorière : Denise LEVI

Secrétaire : Nicole VERGUET

Trésorière adjointe : Hélène DELAGE

Secrétaire adjointe : Evelyne PASCARD

Après le rappel des activités de l'année 2011 et la présentation des comptes, un repas a été offert aux adhérents, préparé par M. et Mme BANSEPT.

### Au menu du premier semestre de l'année 2012 :

- 28 avril : « jeux pour tous » (entrée gratuite) ;
- 23 juin : sortie aux châteaux de Pierrefonds, Compiègne et au wagon de Rethondes ;
- retransmission de l'opéra de Londres à Château-Thierry.

## COMMERCE DE PROXIMITÉ DES MARAÎCHERS À VOTRE SERVICE

Depuis plusieurs mois, Florence et Martial BAHIN proposent le produits de leurs cultures faites sous serres ou en plein champ (que l'on voit



à Chanois, entre les Davids et Chamoust) et vendent en direct.

Mercredi et vendredi : de 16h à 19h.

Samedi : de 10h à 13h.

## ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

### UNE RENCONTRE CIVIQUE EN MAIRIE AVEC LE MAIRE

Mardi 10 janvier dernier, la classe de CE2-CM1-CM2 avec son institutrice, Caroline PICARD, a rendu visite à la mairie et au maire. Occasion de découvrir d'abord les locaux : la salle des mariages et du conseil, le secrétariat et son personnel, le bureau du maire. Mais aussi et surtout, les missions d'une mairie : état civil, urbanisme, chantiers, gestion, fiscalité... De nombreuses questions préparées en classe ont fusé avant de conclure avec un goûter... citoyen ! Sans parler d'un faux mariage célébré sous la Marianne avec l'écharpe tricolore qui a beaucoup impressionné les faux mariés !



## SITE INTERNET COMMUNAL L'ACTUALITÉ EN LIGNE

Régulièrement, le site internet communal est actualisé et permet à chacun d'accéder en ligne à de nombreuses informations. Tout d'abord, bien sûr, des renseignements sur la vie communale (ouverture des bureaux, liste des entreprises locales, des associations, histoire de la commune, etc.). Mais aussi, des indications plus liées encore à l'actualité comme les comptes rendus des conseils municipaux, les derniers numéros de la Feuille de chou, le règlement du Plan d'occupation des sols (POS), l'agenda mensuel des manifestations, etc.

[www.sainte-aulde.fr](http://www.sainte-aulde.fr)



## **PLAN LOCAL D'URBANISME : LES OBJECTIFS SONT FIXÉS**

Ainsi que s'y est engagée la municipalité, la Feuille de chou se fait régulièrement l'écho de l'évolution de ce dossier. Des réunions de travail ont permis d'avancer sur les objectifs principaux du PLU et ils ont été adoptés par le conseil municipal en sa séance du 23 février 2012. Les voici :



### **1. La préservation de l'environnement rural**

- tenter de préserver, dans la mesure du possible, la commune de l'effet « banlieue » que connaît l'Est parisien (urbanisation effrénée, commune-dortoir) ;
- jouer la carte du développement économique par le biais des loisirs (chambre d'hôtes, parc de loisirs, haltes-randonnées, valorisation de l'existant, tourisme vert, mise en valeur environnementale et économique de certains secteurs comme les zones humides, etc.
- se fixer une population maximum à moyen terme ;
- protéger les zones agricoles et de maraîchage et donc l'activité économique actuelle.

### **2. Mettre en conformité le PLU avec les textes réglementaires supra-communaux et les risques majeurs de la commune**

- Les lois Grenelle 1 et 2 et autres ;
- Le schéma directeur d'Ile-de-France de 2008 en cours de révision ;
- Le schéma de cohérence territoriale Marne-Ourcq (SCOT) en cours d'élaboration ;
- Le projet de parc naturel régional (PNR) ;
- Loi sur l'eau
- Loi sur l'accès des personnes à mobilité réduite ;
- Les risques d'inondation et de glissement de terrain, la présence et les conséquences des eaux pluviales.

### **3. Trouver un équilibre dans le nécessaire développement urbanisé de la commune et ses conséquences en termes de services et d'aménagement**

- En 10 ans, la commune a autorisé 31 permis de construire (depuis 2002) ;
- La population a augmenté de 25 % en 13 ans (dernier recensement de 1999) ;
- Le développement urbain devra être envisagé en fonction des réseaux et équipements existants (eau, eaux usées, réserve incendie, enfouissement des réseaux, voirie, salle des fêtes, école, mairie, cimetière, etc.) ;
- Densifier l'urbanisation dans les zones qui le sont déjà, mais en veillant à la qualité environnementale et esthétique des lieux ;
- Harmoniser l'habitat par des règles plus claires qu'actuellement (toitures, couleurs, etc.).



### **4. Accompagner tout projet de développement économique (création de zones d'activités).**

- Soit par l'intermédiaire de la CCPF qui a compétence au-delà de deux hectares d'un seul tenant ;
- Soit par la seule volonté communale.



## à savoir

### TARIFS SOCIAUX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Les consommateurs d'électricité disposant de faibles ressources peuvent bénéficier de tarifs réduits de 40 à 60 %. Les revenus annuels du foyer doivent être inférieurs ou égaux au montant ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC). Ainsi par exemple, 7 771 € pour un personne seule, 11 657 € pour 2 personnes, 13 988 € pour 3 personnes, etc.

**Renseignements :** SMERSEM 01 64 35 27 27 ou [www.smersem.fr](http://www.smersem.fr)

### ÉCO-CONSEILS

Ces conseils simples, efficaces et gratuits à mettre en pratique, peuvent vous aider à réaliser 110 € d'économie par an pour le chauffage, 50 € pour l'éclairage et 70 € pour l'eau.

- ❖ Baisser le chauffage d'un degré = 7 % d'économie sur la facture. La température conseillée est de 19° dans les pièces à vivre et de 16° dans les chambres ;
- ❖ Couper le chauffage lorsque vous aérez la maison. 10 minutes suffisent pour changer l'air d'une pièce ;
- ❖ Laisser entrer le soleil au sud. C'est un apport gratuit en chaleur ;
- ❖ Fermer vos volets systématiquement la nuit pour éviter une déperdition de chaleur.
- ❖ Nettoyer les ampoules et les abat jours pour ne pas perdre de luminosité ;
- ❖ Préférer le lave-vaisselle à la vaisselle à la main qui consomme plus d'eau ;
- ❖ Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes ;
- ❖ Installer des réducteurs de débit à vos robinets ;
- ❖ Préférer la douche au bain ;
- ❖ Attention aux fuites d'eau de la chasse d'eau qui peuvent faire perdre jusqu'à 100 litres d'eau par jour ;
- ❖ Surveiller son compteur d'eau et voir s'il tourne quand aucune eau n'est consommée.

### RETRAITE : VOTRE SITUATION EN UN CLIC

Nouveau ! Le relevé de situation individuelle recensant vos droits à la retraite est désormais accessible en ligne sur Internet : [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Ce document récapitule toute la carrière quels que soient les régimes auxquels vous avez cotisé. Un espace sécurisé, un mot de passe personnel et un clic sur « visualiser votre carrière ».

### ASSURANCE MALADIE

Nouvelle adresse postale du service médical – ELSM 77 – 77605 Marne-la-Vallée Cedex 03.

## Le carnet de Sainte-Aulde

### Naissances

Raphaël GUENARD

est né le 11 janvier

Claire JELLIMANN

est née le 11 février

Naïa GUILLOU

est née le 20 janvier

Ylian EL MESSAOUDI

est né le 12 mars

### Moins de 16 ans ? Il faut se faire recenser !



Dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

#### Pourquoi est-ce obligatoire ?

- pour être autorisé à se présenter à tout concours ou examen ;
- pour pouvoir bénéficier de la conduite accompagnée ou pour s'inscrire au permis de conduire ;
- pour travailler en emploi saisonnier ;
- pour s'inscrire dans une démarche citoyenne et participer à la journée d'Appel, Défense et Citoyenneté.

#### Comment faire ?

Se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

### DÉCHETTERIE : NOUVELLES CONDITIONS

#### A compter du 1<sup>er</sup> mars :

- un justificatif de domicile de moins de 6 mois sera demandé à chaque visite ;
- 18 accès maximum gratuits par an ;
- 1 m<sup>3</sup> et jusqu'à 4 m<sup>3</sup> par accès MAIS 1,3 m<sup>3</sup> = 2 passages et 4 m<sup>3</sup> = 4 passages.

#### A compter du 1<sup>er</sup> juillet :

- les communes paieront dès le premier m<sup>3</sup> à l'aide de bons d'accès de valeur unitaire de 10 €.

### ON RECHERCHE MAÎTRES NAGEURS

La piscine intercommunale de La Ferté-sous-Jouarre recherche 2 BNSSA ou BEESAN du 2 juillet au 2 septembre inclus. Rémunération : 1 800 €.

Mission : surveillance en équipe de trois bassins intérieurs, d'un tobogan et d'un bassin extérieur de 4,50 m de profondeur.

**Renseignements :** Christophe au 01 60 22 16 44.

## Les rendez-vous à venir

**Dimanche 6 mai**

**2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles**



**Samedi 28 avril à partir de 16 h**

**Soirée « jeux pour tous »**

*Organisée par Les amis de Sainte-Aulde – entrée libre -  
(Salle Stoll)*



**Mardi 8 mai**

**Cérémonie commémorative de  
l'armistice à 11h**

*(devant le monument aux morts suivie d'un vin d'honneur en mairie)*

**Comme chaque année, l'inscription pour obtenir  
des billets de manège offertes par la commune  
se fera à l'issue de la cérémonie.**



**Samedi 12 et dimanche 13 mai**

**Fête communale avec sa fête foraine, son feu d'artifice, son  
ambiance musicale, sa brocante, etc.**

**(on recherche des bénévoles pour participer à la retraite aux flambeaux, pour la  
buvette, mais aussi pour isoler le feu d'artifice du public ou encore pour maquiller  
les enfants le jour de la brocante. Merci de vous faire connaître au 06 07 86 87 13.  
Vous avez un réfrigérateur à offrir à la commune ? Merci par avance.**

**La « petite folie » se  
retrouve une fois par mois**

Cette belle initiative fêtera ses 17 ans cette année et sans interruption (hormis pendant les travaux de la nouvelle école), la bonne humeur a toujours été au rendez-vous autour d'un déjeuner préparé par un traiteur et livré sur place. C'est simple ! Il suffit de s'inscrire ! Un beau moment de convivialité et de lutte contre la solitude qui réunit entre 25 et 30 personnes chaque fois dans la salle polyvalente communale.

*Tarif : 15 € par personne.*

**Renseignements et inscriptions : 01 60 23 66 16.**

